



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conformément à l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé le contenu du rapport d'orientations budgétaires qui sert de support à ce débat et qui comprend nécessairement :

- Des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales,
- Des éléments d'information sur le projet de loi de finances 2023 en cours de discussion au Parlement,
- Une présentation de la situation budgétaire de la commune
- Les éléments de prospective et de stratégie financières guidant l'élaboration du budget 2023.

Il est précisé que les chiffres communiqués dans le présent rapport sont indicatifs des ordres de grandeur utiles à la tenue du débat sur les orientations budgétaires ; les montants exacts seront indiqués dans le compte administratif et dans le budget primitif.

Le sommaire du Rapport d'Orientation Budgétaire de la ville de Clermont l'Hérault pour l'année 2023 est détaillé ci-dessous :

I – Les collectivités à l'épreuve du ralentissement économique	4
Un contexte international défavorable et incertain	4
Les fondamentaux de l'économie française en repli	4
La loi de finances : des mesures de soutien aux effets difficilement mesurables	4
Les indicateurs locaux : vers une réduction des marges de manœuvre	5
II – Une exécution budgétaire fidèle à la prospective.....	7
1/ La montée en puissance du plan pluriannuel d'investissement.....	7
2/ Le financement des investissements	8
3/ Un résultat de fonctionnement consolidé	8
4/ Les données de clôture de l'exercice 2022.....	9
III – Les orientations pour 2023 : amortir le choc d'inflation.....	10
1/ Une augmentation inévitable des charges de fonctionnement	10
2/ Des recettes dynamiques.....	10

3/ Une nécessaire priorisation des investissements.....	11
3/ Les sources de financement.....	13
IV – CONCLUSION : L’EQUILIBRE BUDGETAIRE	15
1/ Equilibre par section	15
2/ Sincérité des dépenses et recettes	15
3/ Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette.....	15
V – Le budget annexe de la gendarmerie : une gestion patrimoniale stabilisée	17

I – LES COLLECTIVITES A L'EPREUVE DU RALENTISSEMENT ECONOMIQUE

Un contexte international défavorable et incertain

L'économie mondiale a été frappée en 2022 par des niveaux d'inflation inconnus depuis plusieurs décennies, conséquence de la guerre en Ukraine.

L'inflation de la zone Euro, mesurée à 5,9 % en février 2022, atteint 8,5% en février 2023 après un record historique à 10,6 % en octobre 2022.

A ce stade, la commission européenne table sur un niveau moyen d'inflation de 5,6 % dans la zone Euro en 2023.

Cette tendance lourde a conduit les banques centrales à durcir significativement leurs politiques monétaires en relevant leurs taux directeurs au détriment du soutien à l'activité économique.

Le principal taux directeur de la banque centrale européenne culmine ainsi à 3 % en février 2023, contre 0 % un an plus tôt, ce qui contribue à freiner sur les investissements.

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone Euro est attendu à 0,9 % en 2023, en net repli par comparaison avec les niveaux de 2022 (3,5 %) et 2021 (5,3 %).

La guerre en Ukraine, qui semble s'inscrire dans la durée, génère de fortes incertitudes sur les perspectives économiques, concernant notamment les conditions d'accès à l'énergie et aux matières premières.

Les fondamentaux de l'économie française en repli

La France n'échappe pas aux conséquences du contexte international, même si à l'image de la zone Euro, son économie a mieux résisté que prévu.

Le gouvernement anticipe ainsi une croissance du PIB de 1 % et une inflation de 4,2 % en 2023.

La politique du « quoi qu'il en coûte » mise en œuvre pendant la crise sanitaire a considérablement creusé la dette du pays, qui s'établit à 111,6% du PIB en 2022 et devrait légèrement diminuer à 111,2 % en 2023, tandis que le déficit public devrait se stabiliser à 5% du PIB (165 milliards d'euros en 2023).

Ces données ne laissent que peu de marges de manœuvre pour mobiliser le budget de l'Etat en soutien à l'économie.

La loi de finances : des mesures de soutien aux effets difficilement mesurables

La loi de finances 2023, adoptée par recours à l'article 49-3 de la constitution, prévoit un certain nombre de mesures qui vont affecter les budgets des collectivités du bloc communal.

Il s'agit notamment de :

- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) étalée sur 2 ans. Le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux temps : 50 % en 2023 et 50 % en 2024. D'un point de vue financier, la baisse sera de 4,1 milliards d'euros pour les entreprises en 2023 et de 9,3 milliards d'euros en 2024.
- Le filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques, prolongé et élargi pour 2023. Les critères ont été assouplis, celui de l'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses énergétiques supérieures à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé.
- L'amortisseur « électricité » concernant les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh. Au-delà de ce seuil, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts jusqu'à un prix plafond. Cette mesure doit être intégrée directement dans la facturation selon les modalités à éclaircir.
- L'augmentation de l'enveloppe DGF, avec 320 millions d'euros supplémentaires en 2023. Cette mesure se traduit par un maintien global de la DGF sur l'année 2023, les écrêtements prévus étant gelés.
- La création du fonds vert, doté de 2 milliards d'Euros, destiné à financer les investissements des collectivités territoriales dans le cadre de la transition écologique.
- La revalorisation forfaitaire des bases fiscales selon un coefficient indexé sur l'évolution de l'inflation constatée entre novembre 2022 et novembre 2021. Ce coefficient est fixé à 7,1 % pour 2023 (3,4 % en 2022).

Confrontées par ailleurs à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, les collectivités devront trouver un difficile équilibre entre les initiatives de soutien à une population dont le pouvoir d'achat est en retrait, le rythme des investissements et la dégradation inéluctable des ratios de santé financière.

Les indicateurs locaux : vers une réduction des marges de manœuvre

Le contexte macroéconomique impacte également l'activité dans le territoire.

Les difficultés croissantes d'accès au crédit se traduisent par un ralentissement du marché immobilier, avec notamment des recettes attendues en retrait concernant les droits de mutation.

La volatilité des prix dans le secteur des bâtiments et travaux publics rend plus difficile la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration de l'habitat, même si la dynamique de l'OPAH-RU sur le centre-ville apparaît très prometteuse.

La hausse généralisée des coûts des matières premières et de la main d'œuvre laisse planer des incertitudes fortes sur les résultats des consultations des marchés publics et les délais de livraisons.

Enfin, après une année 2022 où le prix de l'énergie est resté figé en application des marchés souscrits par Hérault Energie pour le compte de la commune, un rattrapage brutal est attendu en 2023 avec des montant multipliés par 3 pour certains postes de consommation.

Le tarif de l'éclairage public est quant à lui multiplié par 1 et ½, sachant que la consommation sera sensiblement réduite par les mesures d'extinction entre 11h30 et 6 h du matin.

Des précisions sont encore attendues sur le sujet concernant le jeu de l'amortisseur énergétique mis en place par le gouvernement pour limiter les hausses subies par les collectivités.

II – UNE EXECUTION BUDGETAIRE FIDELLE A LA PROSPECTIVE

Globalement, l'exécution budgétaire 2022 fait apparaître une augmentation sensible des volumes investis adossée à un résultat de fonctionnement bonifié par référence à la prospective budgétaire présentée en janvier de la même année et portant sur la période 2021 – 2026.

1/ La montée en puissance du plan pluriannuel d'investissement

En 2022, le montant total des dépenses d'équipement représente environ 7 500 000 €, compte tenu des mandats effectivement émis pour 6 500 000 € et des restes à réaliser constatés en fin d'exercice (près de 1 000 000 €), ce qui représente plus de 95 % des crédits ouverts (7 927 572 €).

La majeure partie des dépenses réalisées correspond à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement décliné en 9 opérations.

La tableau ci-dessous rappelle le montant global de chaque autorisation de programme et récapitule les crédits de paiement effectivement consommés en 2022, pour un montant total de 5 661 085 € (1 224 239 € en 2021).

opération	Cout TTC	Réalisé 2022
Nouvelle école maternelle Jean Vilar	3 130 000 €	3 051 129 €
Restaurant et service scolaire	2 416 000 €	239 613 €
Rénovation thermique de l'école maternelle Prévert	807 432 €	135 691 €
Extension du gymnase Rebichon - salle d'haltérophilie et de musculation	1 223 600 €	412 966 €
Espace culturel, associatif et citoyen	7 200 000 €	50 853 €
Espace sportif municipal de l'Estagnol	565 000 €	456 810 €
Requalification des places du centre ancien	4 803 000 €	1 031 438 €
Tribunes du stade de l'Estagnol	285 000 €	277 905 €
Définition du programme de construction d'un cinéma	119 000 €	4 680 €

Hors plan pluriannuel d'investissement, les principales dépenses d'équipement réalisées en 2022 concernent :

- Les équipements des services municipaux et des écoles :232 280 €
- Les études et travaux dans les bâtiments communaux :201 797 €

Dont études pour l'accessibilité du gymnase Rebichon, aménagement du centre médico scolaire, mise en sécurité de l'espace des Dominicains, les travaux au château (fosse septique, clôture), l'étude de mise en sécurité de l'église Saint-Paul et les travaux de mise en sécurité des vestiaires du stade de l'Estagnol.

- Les études et travaux de voirie et réseaux divers :92 445 €
Dont voirie communale, PAE des Servières, secteur de Fontenay, études sur la rue de la Combe et le pont du génie
- Les interventions sur l'éclairage public :57 575 €
Dont « relampage » en LED pour près de 25 000 €
- Les équipements de voirie (panneaux de signalisation et mobilier urbain) :21 987 €
- Les équipements de sécurité (poteaux à incendie et caméras de surveillance) :17 007 €

Les dépenses financières d'un montant global de 675 000 € sont essentiellement constituées du remboursement du capital de la dette (près de 655 000 €).

Les dépenses d'ordre représentent environ 115 000 € et correspondent aux amortissements règlementaires.

Compte tenu des opérations pour compte de tiers (traitement des immeubles menaçant ruine), le total des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 atteint 8 712 000 €.

2/ Le financement des investissements

Le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 a été réalisé :

- par autofinancement à hauteur de 2 038 146 € dont :
 - l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à l'investissement pour 1 157 860 €,
 - les dotations aux amortissements et les cessions : 880 286 €.
- par réalisation d'un emprunt de 3 192 000 €.
- par l'obtention de financements extérieurs pour un montant de 1 147 400,03 € sous forme de subventions d'investissement, selon la répartition suivante :
 - Etat :622 548,17 €,
 - Région Occitanie Pyrénées Méditerranée :228 126,66 €,
 - Département de l'Hérault :296 725,20 €.
- Par la perception de participations d'urbanisme (PAE et taxes d'aménagement) à hauteur de 373 216,58 €.
- Par une dotation au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 596 202,62 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2022 représentent globalement 7 425 000 €.

3/ Un résultat de fonctionnement consolidé

L'épargne brute de l'exercice 2022 est évaluée à 2 030 000 €, nettement supérieure à la prévision formulée dans le cadre de la prospective financière présentée en commission ressources et moyens le 1^{er} février 2022 (1 167 000 €).

Ce résultat s'explique par un niveau de dépenses contenu malgré l'inflation et des recettes en augmentation sensible.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 214 000 €, supérieure de 1,4 % à la prévision formulée dans le cadre de la prospective (9 087 000 €).

Ce résultat intègre notamment l'augmentation du point d'indice de 3,5 % qui a impacté la masse salariale à compter du 1^{er} juillet 2022 et la hausse des coûts des matières premières sur les fournitures courantes.

Pour précision, les tarifs de l'énergie sont restés figés en 2022 en application des marchés conclus par le truchement d'Hérault Energies.

Le total des dépenses de fonctionnement est évalué à 10 096 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 11 245 000 €, nettement supérieures aux 10 242 000 € mentionnés dans la prospective.

Cette performance est liée pour l'essentiel à un niveau élevé des recettes de produits des services, avec près de 430 000 € encaissés (reprise des activités post covid), à des produits fiscaux à hauteur de 7 290 000 € et à des produits exceptionnels très supérieurs aux attentes (430 000 € contre 12 000 € prévus) correspondant à des cessions de biens immobiliers (centre aéré de Villeneuve).

Le total des recettes de fonctionnement est évalué à 11 361 000 €.

4/ Les données de clôture de l'exercice 2022

Compte tenu des éléments présentés, le résultat du budget principal 2022, dans l'attente du compte administratif définitif, devrait être le suivant :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de : + 3 020 000 €
(y compris l'excédent de fonctionnement reporté pour 1 755 735,36 €)
- Un solde d'exécution d'investissement excédentaire de : + 90 000 €
- Un déficit des restes à réaliser de : - 1 331 000 €
- Un besoin de financement de la section d'investissement de : - 1 241 000 €

Cette situation financière permettra à la Commune de dégager pour le budget 2023 un excédent net total après financement des restes à réaliser de l'ordre de : + 1 779 000 €

III – LES ORIENTATIONS POUR 2023 : AMORTIR LE CHOC D’INFLATION

Les orientations proposées pour le budget 2023 s’inscrivent dans la trajectoire de la prospective budgétaire et financière couvrant la période 2021 – 2026.

Il s’agit de poursuivre les investissements structurants et d’améliorer le niveau de services – notamment en matière de sécurité et de propreté urbaine – tout en restant dans les valeurs guides des principaux ratios budgétaires.

Le contexte inflationniste et la hausse inédite des coûts de l’énergie conduisent cependant à rechercher des économies de fonctionnement et à revoir le rythme des investissements.

1/ Une augmentation inévitable des charges de fonctionnement

La hausse des coûts d’approvisionnement en énergie vient bousculer la structure de la section de fonctionnement.

Les crédits prévus pour les factures de gaz, d’électricité et de carburant sont de 1 110 000 € en 2023, contre 400 000 € en 2022, soit une augmentation de 710 000 € (+177 %).

Pour compenser partiellement l’explosion de la facture énergétique, un objectif de baisse de 15 % des crédits de fonctionnement a été fixé sur tous les postes de dépenses compressibles.

Des économies sont ainsi planifiées sur les postes de fournitures courantes en général et sur les locations mobilières, avec notamment la fin du contrat concernant les modules provisoires de l’école Vilar depuis juillet 2022 (effet en année pleine sur 2023).

Les crédits nécessaires à l’animation de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) et aux études de mobilités (voie verte, demi-échangeur nord) sont conservés.

Globalement, le chapitre des charges à caractère général (011) sera abondé à hauteur de 3 238 104 €, ce qui représente une hausse de plus de 23 % par rapport à 2022.

En parallèle, les crédits de charges de personnel seront ouverts à hauteur de 5 883 500 €, en hausse de 2 %, pour tenir compte de l’évolution de 3,5 % du point d’indice en année pleine et du glissement vieillesse technicité.

La subvention au CCAS sera portée à 310 000 € (+10 000 €) pour intensifier l’accompagnement des populations les plus fragilisées.

Enfin, l’enveloppe des subventions aux associations sera maintenue au niveau de 2022.

2/ Des recettes dynamiques

La forte évolution des dépenses de fonctionnement n’est que partiellement compensée par la dynamique des recettes.

Les produits des services et du domaine sont attendus à hauteur de 482 000 € (430 000 € réalisés en 2022), compte tenu de la montée en puissance de certaines activités (DSP du camping), des nouvelles

modalités de tarification des services et du régime des redevances pour mise à disposition du patrimoine communal.

Les impôts et taxes sont évalués à 7 164 000 € (+ 2%) considérant notamment la révision forfaitaire des bases fiscales (+7,1 %) avec des taux d'imposition inchangés et une prévision prudente des recettes liées aux droits de mutation pour anticiper un probable ralentissement du marché immobilier (450 000 € prévus pour 586 000 € réalisés en 2022).

Les recettes de dotation sont inscrites pour 2 524 495 €, à un niveau équivalent à la prévision 2022.

Le budget 2023 est construit sur trois priorités :

- La mobilisation accrue de moyens de fonctionnement pour satisfaire les besoins de la population au quotidien,
- La montée en puissance de l'animation du dispositif « petites villes de demain »,
- Une accélération des interventions sur le cœur de ville, autour de l'habitat et du cadre de vie, du renforcement du commerce et des services.

3/ Une nécessaire priorisation des investissements

La priorité sera donnée à la poursuite du **plan pluriannuel d'investissement**, dont la temporalité a été revue pour tenir compte des avancées opérationnelles, selon tableau ci-dessous :

opération	délibération	Cout TTC	2023	2024	2025	2026	2027
Nouveau groupe scolaire (pôle scolaire Prévart Rostand)	21/12/2022	3 130 000 €	33 445 €	- €	- €	- €	- €
Restaurant et service scolaire	21/12/2022	2 416 000 €	2 098 095 €	- €	- €	- €	- €
Rénovation thermique de l'école maternelle Prévart	21/12/2022	807 432 €	474 321 €	- €	- €	- €	- €
Extension du gymnase Rebichon - salle d'haltérophilie musculation	21/12/2022	1 223 600 €	14 888 €	- €	- €	- €	- €
Espace culturel, associatif et citoyen	21/12/2022	7 200 000 €	200 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 134 267 €	- €
Espace sportif municipal de l'Estagnol	21/12/2022	565 000 €	52 716 €	- €	- €	- €	- €
requalification des places du centre ancien	21/12/2022	4 803 000 €	505 700 €	960 000 €	960 000 €	960 000 €	350 565 €
Tribunes du stade de l'Estagnol	21/12/2022	285 000 €	5 391 €	- €	- €	- €	- €
Définition du programme de construction d'un cinéma	21/12/2022	119 000 €	114 320 €	- €	- €	- €	- €
total		20 549 032 €	3 498 876 €	3 360 000 €	3 360 000 €	3 094 267 €	350 565 €

Plusieurs opérations sont achevées à ce jour et seront soldées en 2023 : la nouvelle école Vilar, l'extension du gymnase Rebichon (salle d'haltérophilie et de musculation) ainsi que les tribunes et l'espace sportif de l'Estagnol (total de 106 440 € en 2023).

Les travaux du restaurant et des locaux du service scolaire ainsi que la rénovation thermique de l'école Prévert seront achevés dans l'année et font donc l'objet de crédits de paiement importants (total de 2 572 416 € en 2023).

La rue Raspail sera traitée en 2023 dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre ancien, opération qui se poursuivra par ailleurs au-delà de 2026 (montant de 505 700 € en 2023).

La création de l'espace culturel associatif et citoyen comme l'opération du nouveau cinéma mobiliseront les crédits nécessaires à la poursuite des phases d'étude et de conception (total de 314 320 € en 2023).

Globalement, les crédits de paiement nécessaires à la réalisation du plan pluriannuel d'investissement seront donc de 3 498 876 €.

Les **dépenses d'équipement hors programme** sont présentées par thématiques.

Les investissements liés à l'aménagement et à l'équipement des voiries et des espaces publics représentent environ 750 000 €, avec des interventions de sécurité (ralentisseurs, vidéo protection, défense incendie, barrières BAVA), des travaux de renouvellement des voies publiques et accessoires (enrobés, pluvial, colonnes enterrées), des aménagements paysagers de jardins publics (avec le concours du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la rénovation du pont du génie et des équipements électriques (armoires sécurisées et éclairage public). A noter qu'une délégation temporaire à Hérault Energie de la compétence d'investissement sur l'éclairage public sera étudiée courant 2023 pour un ambitieux programme de renouvellement sur 5 ans, avec un gain énergétique significatif à la clé.

Les interventions de renouvellement urbain seront portées dans le cadre de la concession d'aménagement conclue avec la SPL Territoire 34 moyennant une participation communale de 400 000 €, en articulation avec les aides aux travaux apportées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec une enveloppe de 60 000 €.

En matière d'équipements sportifs, près de 550 000 € seront consacrés à l'aménagement d'un nouveau dojo dans l'ancienne salle d'haltérophilie, à la création d'un local pour l'association de pétanque et à la réalisation d'études pour compléter l'aménagement du complexe de l'Estagnol. Ces études permettront notamment de demander des subventions conséquentes pour implanter des équipements de plein air : skate park, pump track, workout, aire de jeu...

Des crédits de l'ordre de 365 000 € seront affectés à la création d'un centre médico scolaire dans l'ancien logement de fonctions de l'école Rostand, à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de la restauration scolaire et à l'aménagement du préau de l'école Rostand, en complément des interventions prévues dans le plan pluriannuel d'investissement concernant les affaires scolaires.

Concernant le patrimoine bâti protégé, près de 275 000 € sont prévus pour mettre en conformité les installations électriques de l'église Saint-Paul, rénover les façades sud et est de l'espace des Dominicains (le long de la rue Coutellerie), terminer le clos et le couvert de la chapelle Notre Dame du Peyrou et aménager le château pour y organiser des événements ouverts au public.

Près de 250 000 € seront consacrés à l'équipement des services : mobilier urbain et de bureau, outillage, matériel roulant, informatique...

Il est enfin prévu d'investir 185 000 € sur des acquisitions foncières (immeuble contigu à l'école Daudet) et des grosses réparations sur les bâtiments publics (mairie, salle Brassens et autres).

3/ Les sources de financement

Les prévisions de fonctionnement permettent de dégager un virement à l'investissement de l'ordre de 1 400 000 €.

L'autofinancement sera complété par une dotation aux amortissements de l'ordre de 400 000 € ; cette dotation devrait évoluer en cours d'année par décision modificative pour prendre en compte la mise à jour de l'actif en lien avec le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

La dotation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sera inscrite à hauteur de 1 000 000 €, conséquence des volumes d'investissements réalisés en 2022, tandis que les recettes de taxe d'aménagement seront prises en compte pour 150 000 €.

Les subventions d'investissement atteindront un niveau record avec 2 180 000 € correspondant à des décisions effectivement notifiées.

Les recettes de participation au titre de la concession d'aménagement du secteur de la Cavalerie seront inscrites à hauteur de 2 500 000 € et effectivement encaissées en 2023, ce qui va alimenter la trésorerie de la commune.

Toutefois, tant que la faisabilité du projet n'est pas acquise de manière irréversible (création de la ZAC), des crédits de même montant seront ouverts en dépenses pour répondre d'un éventuel remboursement, ce qui neutralise l'opération dans l'équilibre budgétaire.

Une fois levées ces incertitudes, les recettes des participations ZAC pourront être injectées dans le financement des investissements ; les sommes en jeu sur la période de référence (2021-2026) s'élèvent à 3 500 000 € et n'étaient pas prises en compte dans la prospective qui s'en trouve nettement bonifiée, avec un moindre recours à l'emprunt.

L'emprunt viendra compléter les recettes d'investissement pour un montant de l'ordre de 2 000 000 € ; il sera mobilisé dans l'année en fonction des opportunités de taux proposés par les organismes bancaires.

Le remboursement de capital représentera 750 000 € de dépenses d'investissement en 2023, tandis que les charges d'intérêt seront imputées en fonctionnement pour un montant de l'ordre de 238 000 €.

Le stock de dette sera donc augmenté, au plus, de 1 250 000 € dans l'exercice.

Au 1er janvier 2023, le stock de dette représente un capital restant dû de 9 430 000 €. Tous les emprunts sont classés A-1 ce qui correspond au niveau de risque le plus bas (classement issu de la charte Gissler). Le stock de dette atteindra donc un niveau maximum de 10 680 000 € à fin 2023.

Dans tous les cas, la Commune privilégiera le recours aux emprunts spécifiques des établissements de financement publics, mobilisés dans le cadre du dispositif petites villes de demain.

Afin de diversifier les sources de financement, il est également envisagé de faire appel à l'Agence de Financement Local (AFL), organisme regroupant des collectivités territoriales pour obtenir les meilleures conditions de financement sur les marchés et auquel la ville a adhéré.

IV – CONCLUSION : L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales précise que le Budget d'une commune est dit équilibré lorsque trois conditions sont réunies :

1/ Equilibre par section

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont toutes les deux en équilibre comptable. Les recettes de fonctionnement doivent donc être égales aux dépenses de fonctionnement. Il en est de même pour l'investissement.

La section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de 12 200 000 €.

La section d'investissement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé proche de 10 800 000 €.

2/ Sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive, pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le budget doit être évaluée de manière sincère. Le budget 2023 qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal respectera strictement cette règle de sincérité.

3/ Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette

Le même article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales impose que le remboursement en capital de la dette soit couvert par des ressources dites « propres ».

Ces « ressources propres » de la collectivité doivent donc être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice.

Le remboursement en capital de la dette inscrit au budget 2023 représente environ 750 000 €.

Les « ressources propres » du budget primitif 2023 seront constituées pour l'essentiel :

- Des ressources propres « internes » pour un montant de 1 800 000 € comprenant :
 - L'autofinancement prévisionnel du budget (virement) : 1 400 000 €
 - L'amortissement des immobilisations : 400 000 €
- Des ressources propres « externes » d'un montant de 1 150 000 € constituées par les recettes de FCTVA et de Taxe d'aménagement.

Les ressources propres seront inscrites au budget primitif 2023 pour près de 2 950 000 €. Le montant du remboursement en capital 2023 de 750 000 € sera alors très largement couvert par ces ressources

propres qui procureront encore des marges de manœuvre d'investissement à la Commune sur les prochains exercices.

C'est donc cet équilibre budgétaire que l'on peut qualifier de prudent qu'il est proposé de concrétiser sur le budget primitif 2023 et qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

V – LE BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE : UNE GESTION PATRIMONIALE STABILISEE

En date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté la création d'un budget annexe de la gendarmerie dans un souci de transparence financière.

Ce budget s'équilibre annuellement en dépenses et recettes. Il porte à son actif les coûts d'acquisition du terrain et de construction de l'équipement de l'ordre de 6 000 000 € et au passif son financement composé d'une subvention de l'Etat de 691 000 € et d'emprunt pour le complément.

L'exécution budgétaire 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 169 000 € quand la section d'investissement présente un déficit de 141 000 €. Après couverture du déficit d'investissement, il en résulte un report positif en fonctionnement de 28 000 €.

Le budget annexe de la gendarmerie s'équilibrera en 2023 de la manière suivante :

· section de fonctionnement : 271 000 €

dont en dépenses : 100 000 € de charges financières et 62 000 € de charges à caractère général (y compris la taxe foncière pour 30 000 €), un virement de 105 000 € à l'investissement et 4 000 € de dépenses imprévues,

et en recettes : 243 000 € de loyer et 28 000 € de report.

· section d'investissement : 246 000 €

dont en dépenses : 100 000 € de remboursement de capital, 5 000 € de nouveaux aménagements et le report du déficit antérieur pour 141 000 €,

et en recettes : 141 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé et 105 000 € de virement.

Le stock de dette est de 5 071 215,21 € au 1^{er} janvier 2023, constitué de deux emprunts classés en A-1 ce qui correspond au niveau de risque le plus bas (classement issu de la charte Gissler).

Comme indiqué ci-dessus, le remboursement en capital sera de 100 000 € environ en 2023, ce qui réduira d'autant le stock de dette à la fin de l'année, compte tenu de l'absence de nouvel emprunt à souscrire dans cette opération.